

STRATEGIE

...en un coup d'œil



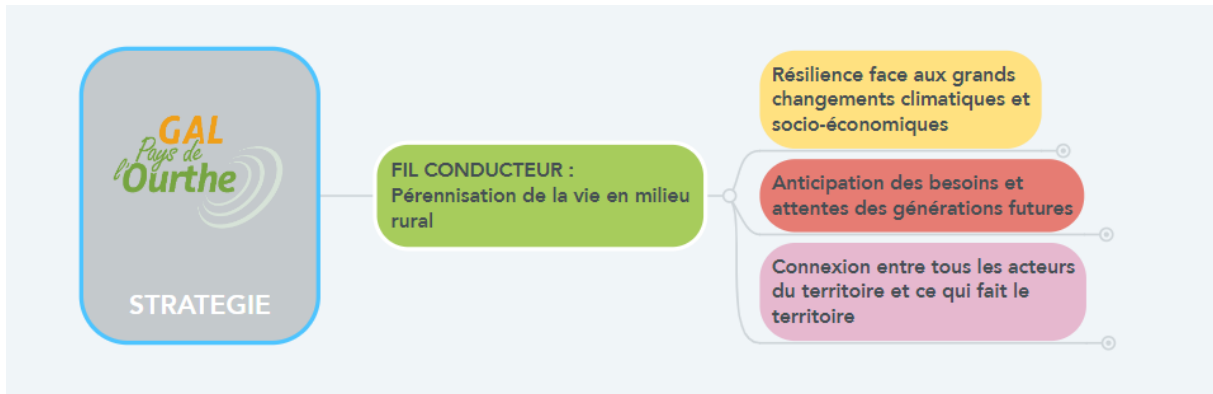
Avec le soutien de
la



Wallonie

Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales.

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT EN UN COUP D'ŒIL



Le fil conducteur : Pérennisation de la vie en milieu rural

Enjeu n°1 : Résilience du territoire face aux grands changements climatiques et socio-économiques

- **Objectif Stratégique 1.1 : Développer l'auto-suffisance énergétique**

Le territoire ne pourra faire face aux grands changements sans une réelle modification des comportements en matière énergétique. Le diagnostic a démontré que le territoire et le Gal sont déjà engagé sur la thématique « énergie ». Par cet objectif, la volonté est d'aller encore plus loin dans la démarche en soutenant l'auto-suffisance énergétique du territoire et ainsi en impliquant tant tous les résidents et les acteurs privés et publics.

- **Objectif Stratégique 1.2 : Préserver et gérer l'eau dans son cycle (de la source au robinet)**

L'eau occupe une place importante dans le territoire. En 2021 et 2022, cette importance et la présence de l'eau se sont fortement marquées au travers des inondations et sécheresse. Si on veut que le territoire soit résilient, il est nécessaire d'élargir le champ d'action à la préservation et à la gestion de l'eau dans son cycle anthropique en incluant tous les résidents du territoire et en faisant de ceux-ci des acteurs du changement en matière de consommation d'eau.

- **Objectif Stratégique 1.3 : Contribuer à la biodiversité, de la forêt au jardin**

92% du territoire est occupé par des surfaces non bâties. La nature est donc très présente. Préparer le territoire à faire face aux changements, préserver la ruralité, implique de maintenir et de renforcer les actions en faveur de la biodiversité. Mais il est également nécessaire de ne pas limiter ces actions aux espaces publics, forestiers, et de faire que les jardins soient aussi des lieux qui participent à la préservation des ressources naturelles, à la création de trames vertes territoriales.

- **Objectif Stratégique 1.4 : Soutenir les artisans, producteurs et entreprises locaux**

Le maintien d'une économie locale est indispensable à la pérennisation de la vie en milieu rural mais aussi à la résilience du territoire face aux changements économiques. Le GAL entend donc être un acteur majeur en matière de soutien au développement et à la consommation des savoir-faire et productions locales.

- **Objectif Stratégique 1.5 : Accompagner au développement de techniques agro-écologiques dans nos campagnes**

L'agriculteur est un acteur économique majeur du territoire. Elle se doit donc de jouer un rôle dans la stratégie et l'enjeu de résilience. Si l'agriculture reste majoritairement assez « classique » dans ses productions, le GAL propose d'accompagner les agriculteurs dans leur manière de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes

- **Objectif stratégique 1.6 : Agir pour la réduction de la fracture numérique**

Faire face aux changements socio-économiques notamment, demande que chaque citoyen puisse avoir accès aux informations, aux services... de la même manière. Avec le développement du numérique et de la dématérialisation des services, cet accès devient de plus en plus difficile et la fracture numérique s'agrandit. Le GAL propose donc d'agir afin que le gap entre citoyens et numérique au numérique soit réduit.

Enjeu n°2 : Anticipation des besoins et des attentes des générations futures

- **Objectif stratégique 2.1 : Préparer le territoire aux nouveaux et futurs modes de logements**

Quand on aborde l'évolution du logement en milieu rural, la première réaction est de parler de partir des comportements actuels (maison 4 façades, unifamiliale, en propriété). Mais ce type d'offre correspondra-t-elle à ce que les futures générations souhaitent ? Le logement en milieu rural ne doit-il pas évoluer afin de répondre aux futurs besoins et ainsi d'être en capacité de garder les plus jeunes sur son territoire ? Le GAL propose que cet objectif soit l'opportunité d'apporter des réponses concrètes aux acteurs publics et acteurs du logement et ce, dans une démarche de prospective (démarche encore trop absente des politiques locales).

- **Objectif stratégique 2.2 : Contribuer à l'émergence de nouvelles activités économiques en milieu rural**

Si le soutien de l'économie locale existante est un objectif en tant que tel, il convient également dans un enjeu d'anticipation d'œuvrer à l'émergence de nouvelles activités économiques en milieu rural, que ce soit par la récréation et l'innovation de métiers traditionnels ou la création de métiers qui sont encore absents du paysage économique rural.

- **Objectif stratégique 2.3 : Informer sur les technologies et solutions innovantes et les expérimenter sur le territoire**

Les territoires ruraux bénéficient encore trop rarement ou plus tardivement des innovations technologiques et solutions innovantes. Or, l'innovation en milieu rural constitue un élément clé des politiques de développement. Pour soutenir un développement innovant, le GAL a défini cet objectif. Celui-ci permettra de soutenir la diffusion d'information sur ce qui existe mais aussi, et surtout, de favoriser l'expérimentation et l'utilisation de technologies en tant qu'outils au déploiement de nouveaux services, politiques et produits répondant aux attentes des futurs résidents et acteurs du territoire.

Enjeu n°3 : Connexion entre tous les acteurs du territoire et ce qui fait le territoire

- **Objectif stratégique 3.1 : Optimiser les liens entre producteurs et consommateurs**

La valorisation et le développement des circuits courts et produits locaux est déjà en cours sur le territoire au travers des coopératives, marchés locaux...Cependant, force est de constater que les consommateurs ne sont pas toujours au rendez-vous. L'idée que les produits locaux sont plus chers, la méconnaissance des produits... sont quelques-uns des freins constatés.

Le GAL souhaite donc par cet objectif organiser de nouvelles actions qui permettront de lever des freins et ainsi d'augmenter la consommation des produits locaux.

- **Objectif stratégique 3.2 : Renforcer l'accès pour tous à la mobilité douce**

La mobilité, autre que l'automobile, est un des principaux points faibles du territoire. Les Communes et le GAL développent depuis plusieurs années des actions afin d'équiper le territoire en itinéraires doux sécurisés et afin de sensibiliser les habitants à se déplacer davantage à pied ou à vélo. Le sondage réalisé et les temps de concertation avec les citoyens montrent que la mobilité reste une problématique importante pour ces derniers et qu'il est nécessaire de poursuivre les actions et de renforcer la sensibilisation des habitants.

- **Objectif stratégique 3.3 : Favoriser une cohabitation harmonieuse entre résidents, opérateurs touristiques et touristes.**

La vocation touristique du territoire est une évidence. Si les citoyens sont fiers de leur région et de son attractivité touristique, ils estiment cependant que la cohabitation entre vie quotidienne et tourisme n'est pas toujours optimale. Afin que chaque catégorie de résidents ; résidents permanents et résidents temporaires (visiteurs), puissent vivre qualitativement dans le territoire, il est nécessaire d'améliorer les relations et que chaque catégorie puisse comprendre et accepter les différents usages liés à la vie quotidienne et à la découverte touristique.

- **Objectif stratégique 3.4 : Favoriser la mutualisation des moyens, produits, services et espaces.**

Si la vie locale, associative, culturelle... est bien présente, elle subit également les effets de la crise économique, des changements sociaux... Œuvrer à la pérennisation de la vie en milieu rural, implique de maintenir une vie locale forte. Ainsi, par cet objectif, le GAL propose de soutenir les connexions entre les acteurs locaux afin de favoriser la mutualisation et ainsi soutenir les moyens disponibles, encourager de nouveaux projets, pérenniser les actions existantes...

- **Objectif stratégique 3.5 : Contribuer à la mixité sociale et générationnelle**

La fragmentation de la société est un fait vécu également dans le Pays de l'Ourthe et de l'Aisne. Pour pérenniser la vie en milieu rural, pour faire en sorte que les gens se rencontrent, partagent, construisent ensemble des projets il est nécessaire de soutenir la mixité sociale et générationnelle.

- **Objectif stratégique 3.6 : Améliorer la cohabitation entre les agriculteurs, les résidents permanents et les résidents temporaires (visiteurs)**

Avec l'arrivée de nouveaux habitants, la présence de nombreux touristes, la cohabitation avec certaines activités n'est pas toujours simple. C'est notamment le cas de l'agriculture. Vu la place de l'agriculture dans le territoire, le GAL propose d'agir afin que les relations et la cohabitation soient plus sereines.

Objectif stratégique transversal :

Améliorer l'identité, l'image et la communication « Pays de l'Ourthe et de l'Aisne »

Cet objectif permettra de définir les actions destinées à donner de la visibilité au territoire et aux actions développées par celui-ci et les différents partenaires. Il devra également permettre aux partenaires du GAL, tant publics qu'associatifs de mieux comprendre et connaître les réalisations de celui-ci.

